

de-camp de cavalerie du régiment d'Egmont (4 février 1744). Brigadier des armées du roi le 1^{er} janvier 1748, maréchal de camp (1756), et lieutenant-général le 21 décembre 1762, il fit partie, en 1787, de l'assemblée des notables convoquée à Versailles par Louis XVI. Casimir d'Eguout-Pignatelli, lieutenant-général des armées, figure sur la liste des personnes les plus qualifiées de l'Etat, telle qu'elle s'est trouvée fixée au moment de l'ouverture de cette assemblée. Plus tard, le 18 mars 1789, il fut chargé de représenter aux Etats-Généraux la noblesse du bailliage de Soissons. Ilségera parmi les partisans de l'ancien régime, acquiesça toutefois, dans la fameuse nuit du 4 août, à l'égalité de répartition des impôts, mais protesta en 1790 contre l'abolition de la noblesse, et ne tarda pas à émigrer à la suite des princes (1792). Il combattit la Révolution à l'étranger, et devint commandant en second de l'armée de Condé. Le *Moniteur* du 26 octobre 1792 inséra une lettre, que les républicains avaient interceptée, et qui était adressée par M. Inard de Cancelade au comte d'Egmont-Pignatelli. L'auteur de la lettre se plaignait amèrement de la dissolution de l'armée des émigrés. Le comte d'Egmont ne rentra pas en France; il termina ses jours dans l'émigration, à Brunswick.

EGREMONT (GUSTAVE AUSAN D'), député de 1877 à 1878, né à Marville (Meuse) le 4 juin 1831, n'avait pas d'antécédents politiques, lorsqu'il se présenta, le 14 octobre 1877, avec l'appui du gouvernement du Seize-Mai, dans l'arrondissement de Montmédy; il fut élu député par 7,702 voix sur 14,848 votants et 16,993 inscrits, contre 7,057 à M. Billy, républicain. M. d'Egremont prit place à droite, mais il siégea peu de temps, car son élection fut invalidée par la majorité, et les électeurs de Montmédy, convoqués à nouveau, donnèrent, le 5 mai 1878, la majorité à M. Billy, qui fut élu par 8,436 voix contre 6,274. Or il arriva que M. Billy mourut pendant la session. Un scrutin complémentaire eut lieu pour le remplacer le 2 février 1879; M. d'Egremont ne réunit que 514 voix contre 10,363 à l'élu, M. Royer. Il fut encore candidat aux élections législatives du 21 août 1881 et à celles du 4 octobre 1885; la première fois, il obtint, toujours dans la même circonscription, 4,260 voix contre 7,253 au député sortant, M. Royer, et 1,267 à M. Péridon; la seconde fois, porté sur la liste conservatrice, il échoua avec 31,764 suffrages contre 37,591 accordés au dernier élu de la liste républicaine, M. Liouville.

EHRMANN (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 12 mars 1757, mort à Strasbourg le 24 septembre 1839, était avocat en 1789. Il occupa depuis la Révolution l'emploi de juge au tribunal de Strasbourg, lorsqu'il fut élu (8 septembre 1792), par 368 voix (600 votants), député suppléant du Bas-Rhin à la Convention. Par suite du refus de deux des neuf députés élus, il fut appelé à siéger tout de suite. Il ne prit point part au jugement de Louis XVI, étant retenu par la maladie. Ehrmann fut envoyé en mission par ses collègues aux armées du Rhin-et-Moselle; il y était à l'époque de l'évacuation de Saarbruck, et ce fut lui qui annonça cette nouvelle à l'Assemblée. Il se mêla assez activement aux délibérations, vota, en 1793, pour l'établissement d'un « petit tribunal sans-culotte qui jugerait gratuitement les procès au-dessous de 50 livres »; parla, en l'an II, sur

l'Ecole normale, sur le Code civil, discuta les amendements présentés par Cambon au sujet de l'exportation du numéraire, et intervint encore dans les débats relatifs aux attributions du Comité de salut public, à la Déclaration des droits, à l'organisation du pouvoir judiciaire. Député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV), avec 112 voix sur 134 votants, il sollicita, en 1797, une loi sur les séquestrations, se prononça contre l'impôt du tabac, et, très préoccupé des questions d'enseignement, prit plusieurs fois la parole sur ces matières, ainsi que sur diverses affaires d'administration et de finances. Ehrmann termina sa carrière législative au mois de mai 1798. Nommé juge au tribunal d'appel de Colmar après le coup d'Etat de brumaire, il prit le titre de conseiller à la cour impériale (même siège) lors de la réorganisation des cours et tribunaux (10 juin 1811), et remplit ces fonctions jusqu'en 1816, époque où le gouvernement de la Restauration le destitua.

EICHTHAL (ADOLPHE SELIGMAN D'), député de 1846 à 1848, né à Nancy (Meurthe) le 19 décembre 1805, d'une famille de banquiers israélites, était lui-même banquier à Paris et régent de la Banque de France, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} août 1846, avec 187 voix (344 votants, 394 inscrits), contre 152 à M. Hamon, député du 1^{er} collège de la Sarthe (Le Mans). Il siégea au centre et fit partie, jusqu'à la révolution de février, de la majorité conservatrice. « Ce député remplace M. Basse, lit-on dans une petite *Biographie satirique des députés*, par Satou (1847). Il aurait pu prendre une place moins basse que celle de centrier. »

ELBHECQ (PIERRE-JOSEPH DU CHAMBE, BARON N'), député en 1789, né à Lille (Nord) le 1^{er} janvier 1733, mort à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) le 1^{er} septembre 1793, suivit la carrière militaire; il était maréchal-de-camp à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 8 avril 1789, par le bailliage de Lille, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux; admis, le 29 décembre de la même année, dans l'Assemblée constituante, pour remplacer le baron de Noyelles, il y soutint les revendications populaires et fit, au moins de juin 1790, l'éloge de l'esprit public dans les départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. Lors du départ du roi pour Varennes, il protesta de son dévouement à la nation, et demanda que tous les militaires membres de l'Assemblée lui prêtassent serment de fidélité. Promu lieutenant-général le 17 décembre 1791, il se rendit l'année suivante à l'armée du Nord. D'Elbhecq fut ensuite appelé (1793) au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales; mais il mourut presque aussitôt.

ELBEUF (CHARLES-EUGÈNE DE LORRAINE, PRINCE DE LAMBESC ET DCC D'), pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 28 septembre 1761, mort à Vienne (Autriche) le 11 novembre 1826, appartenait à une noble maison dont le fondateur, René de Lorraine, mourut en 1666. Il était fils de Louis-Charles de Lorraine-Armagnac, comte de Brienne, grand écuyer de France, et de Louise-Julie-Coustance de Rohan-Montauban-Rochefort. Après avoir succédé à son père dans la charge de grand écuyer de France dès le 28 juin 1761, il hérita en 1763 du titre ducal et de la pairie d'Elbeuf, fut nommé capitaine dans le régiment mestre-de-camp-général-cavalerie, devint colonel des dragons de

Lorraine le 21 mars 1778, chevalier des ordres du roi le 1^{er} janvier 1777, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et des ville et château d'Angers et du Pont-de-Cé. Il fut créé brigadier de dragons en 1781 et maréchal de camp le 9 mars 1788. Employé au camp formé sous les murs de Paris, il reçut et exécuta, le 12 juillet 1789, l'ordre de dissiper les rassemblements qui s'étaient formés sur la place Louis XV. La vivacité avec laquelle il s'acquitta de cette tâche donna lieu à une instruction au Châtelet, dont le duc d'Elbeuf ne vit point l'issue, ayant émigré et rejoint l'armée des princes, avec laquelle il fit la campagne de 1792. Il devint ensuite, au service de l'Autriche, général-major, puis feld-maréchal-lieutenant. Louis XVIII, lors de la première Restauration, appela le duc d'Elbeuf à la pairie (4 juin 1814). Le duc d'Elbeuf ne vint pas siéger.

ELIARS (AUGUSTIN-JACQUES N^o), député en 1791, né à Sedan (Ardennes) le 14 octobre 1754, mort à Paris le 22 avril 1833, fut, sous la Révolution, juge au tribunal de district de Sedan, dont il administra la commune comme maire. Élu, le 31 août 1791, député des Ardennes à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 205 voix sur 312 votants, il fit partie de la majorité. Plus tard il remplit les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts.

ELIE (JEAN-MARIE-ANTOINE), député en 1791, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 4 septembre 1747, mort à Rennes le 26 septembre 1819, appartenait à une famille de judicature. Avocat à Josselin avant la Révolution, il était devenu vice-président du district de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député du Morbihan à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 209 voix sur 385 inscrits. Son rôle y fut des plus effacés; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Revenu en Bretagne, il fut nommé, en l'an IV, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Josselin; il y faisait aussi fonctions de commissaire des guerres, et M. René Kerviler cite de lui une lettre curieuse demandant (30 floréal an IV) au ministre de la guerre, Pétiot, de fixer le costume officiel de cette fonction : « Le costume de ces commissaires doit être simple, écrivait-il; plusieurs ne sont riches que de leurs vertus. » Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé juge d'appel à Rennes (an VIII), et, le 12 floréal de la même année, passa vice-président du même tribunal, titre qu'il échangea, au moment de la réorganisation de la magistrature, contre celui de conseiller à la cour impériale de Rennes (14 avril 1811). Une décision du gouvernement royal, en date du 3 janvier 1816, le maintint dans ces fonctions, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

ELIE (PASCAL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lucq (Basses-Pyrénées) en 1758, mort à une date inconnue, était maire de Lucq lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Oloron à la Chambre des Cent-Jours, par 27 voix (47 votants). Il s'y fit peu remarquer et n'appartint pas à d'autres législatures.

ÉLIE DE BEAUMONT (JEAN-BAPTISTE-ARMAND-LOUIS LÉON), sénateur du second Empire, né à Canon (Calvados) le 25 novembre 1798, mort au château de Canon le 21 septembre 1874, fit ses premières études au collège Henri IV et entra à l'École polytechnique, d'où

il sortit avec le numéro 4, pour aller à l'École des mines. En 1821, il commença à faire des voyages géologiques. A son retour d'Angleterre et d'Écosse (1824), il fut nommé ingénieur des mines. Professeur de géologie à l'École des mines en 1829, et au Collège de France en 1832, membre d'un grand nombre de sociétés savantes en France, en Angleterre et en Allemagne, et entre autres de l'Académie des sciences de Paris dont il devint secrétaire perpétuel à la mort de François Arago, il se fit une renommée européenne par des mémoires et ouvrages du premier mérite sur des questions de métallurgie : *Notice sur les mines de fer et les forges de Framont et de Rothau (Vosges)*; *Notice sur les salines de Bex (canton de Vaud)*; article *Mines* du *Dictionnaire des sciences naturelles* (cet article a été imprimé à part sous le titre de *Coup d'œil sur les mines*). M. Elie de Beaumont publia, vers la même époque, en collaboration avec Brochant de Villiers et Dufrenoy, un recueil de mémoires sur le gisement, l'exploitation et le traitement des minerais d'étain, de cuivre, de plomb, de zinc et de fer, dans la Grande-Bretagne; son *Voyage métallurgique en Angleterre* parut en 1827. Les travaux de MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont sur la carte géologique de France commencèrent en 1825: dressée à l'échelle d'un cinq cent millièmes, cette œuvre importante dura plusieurs années. Parmi les autres publications dues à M. Elie de Beaumont, il faut citer principalement ses *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe, et sa Notice sur les systèmes des montagnes*. L'auteur y expose dans leur ensemble, et sous une forme de plus en plus précise, ses idées sur les soulèvements des systèmes de montagnes, le fruit de ses recherches personnelles, et l'abrégé des travaux faits en Europe par différents géologues sur quatre-vingt-quinze systèmes de montagnes. La constitution géologique de la France, en particulier, a été l'objet d'une étude approfondie de la part de M. Elie de Beaumont, et le système tertiaire inférieur dans le nord de la France, les groupes du Cantal et du Mont-Dore, etc., lui ont fourni la matière des observations les plus remarquables. Le 26 janvier 1852, ce savant fut appelé au Sénat; mais son rôle politique fut sans importance. Il mourut subitement en 1874.

ÉMÉRIAU (MAURICE-JULIEN, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Carhaix (Finistère) le 20 octobre 1762, mort à Toulon (Var) le 2 février 1845, appartenait à une famille d'origine écossaise. Il s'engagea comme volontaire dans la marine royale à quinze ans, et servit dans la guerre d'Amérique. Il fit la campagne de 1778, assista à douze combats ou sièges, et reçut trois blessures. Le comte d'Estaing le remarqua au siège de la Grenade et à la prise de Savannah, où il entra le premier dans la tranchée. Nommé lieutenant de frégate à 18 ans, décoré de l'ordre américain de Cincinnati, lieutenant de vaisseau en 1791, il combattit les insurgés de Saint-Domingue et ramena en France un grand nombre de vaisseaux qui se trouvaient arrêtés au Cap. Capitaine de vaisseau lors de l'expédition d'Égypte sur le *Spartiate*, il fit d'abord la campagne comme chef de file de l'armée, puis il fut nommé commandant de la première division d'avant-garde. A Aboukir (1798) il combattit à la fois quatre vaisseaux anglais, dont l'un commandé par Nelson, désempara le vaisseau amiral, reçut plusieurs blessures dans l'action, mais fut contraint d'amener son pavillon. En témoignage

de son admiration, Nelson lui fit rendre son épée. Contre-amiral en 1802, il fut nommé préfet maritime de Toulon (1804). En 1803, il avait pris part à l'expédition de Saint-Domingue, rétabli les communications sur le sud de l'île, sauvé Port-au-Prince, et, au retour, commandé l'aile droite de la flottille. Le 19 frimaire de l'an XII, il fut nommé membre de la Légion d'honneur, et créé comte de l'Empire le 3 décembre 1810; il administra le port de Toulon jusqu'en 1811, et fut mis cette même année à la tête d'une escadre de 15 vaisseaux de ligne et de 10 frégates, comme vice-amiral. Chargé de l'inspection des côtes de Ligurie (7 avril 1813) et, la même année, promu grand officier de la Légion d'honneur, il fut bloqué dans Toulon, en 1814, par une flotte anglaise, portant 22,000 hommes, et ne se rendit pas. A la première Restauration, il arbora le pavillon blanc, et signa un armistice avec lord Exmouth. 4,000 Français retenus prisonniers à l'île de Cabrera lui durent la liberté. Louis XVIII le nomma membre de la commission de réorganisation de la marine (19 mai 1814), lui donna (9 juin 1814) la croix de Saint-Louis, et, le 24 août suivant, le grand cordon de la Légion d'honneur. Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma membre de la Chambre des pairs; mais il n'assista à aucune des séances de cette Assemblée. Il n'en fut pas moins disgracié à la seconde Restauration, rayé du cadre des amiraux en activité, et admis à la retraite d'office en juillet 1816. Après la révolution de 1830, le nouveau gouvernement le fit entrer à la Chambre des pairs (19 novembre 1831), où il siégea jusqu'à sa mort.

EMERIC-DAVID (TOUSSAINT-BERNARD), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 20 août 1755, mort à Paris le 2 avril 1839, fils d'un négociant, fut élevé par ses oncles, imprimeurs du roi à Aix. Il y étudia la jurisprudence, se fit recevoir avocat et docteur en droit (1775). Il parcourut ensuite une partie de l'Italie: un séjour assez long à Rome et à Florence développa en lui un goût très vif pour les arts. De retour dans sa ville natale, il y exerça la profession d'avocat, tout en consacrant aux beaux-arts et aux lettres ses instants de loisir. En 1787, il se trouva pourvu du brevet d'imprimeur du roi, par suite du décès de son oncle maternel, Antoine David, auteur de divers ouvrages d'agriculture, et auquel il succéda. Partisan modéré de la Révolution, il fut élu maire d'Aix en 1791, mais il se démit de ces fonctions au bout de dix mois, effrayé qu'il était de la marche des événements. Il vint à Paris dans la famille de sa femme, fut décrété d'arrestation en 1793, comme suspect de modérantisme, échappa aux poursuites et se tint caché dans une ferme, près de Bondy, jusqu'au 9 thermidor. Alors il reprit à Paris sa profession d'avocat, et se mêla aussi de banque et de commerce; puis, craignant de compromettre sa fortune, se voua exclusivement à la littérature et aux arts. L'Institut ayant, vers 1800, mis au concours la question suivante: « Quelles furent les causes de la perfection de la statuature dans l'antiquité? » Emeric-David envoya un mémoire qui fut couronné. Il obtint encore, en 1805, de la même compagnie, une distinction flatteuse. Il entra dans la vie politique le 2 mai 1809; le Sénat conservateur, sur la présentation du collège électoral des Bouches-du-Rhône, le nomma député au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1815, vota, le 3 avril 1814, avec la majorité de

ses collègues présents à Paris, la déchéance de Napoléon, et fit, le 22 septembre de la même année, au Corps législatif devenu la *Chambre des députés des départements*, plusieurs rapports sur diverses demandes relatives à des questions de commerce. Il s'éleva, le 4 octobre, contre l'effet rétroactif du projet sur l'importation des fers, et, dans la séance du 5 novembre, il démontra avec énergie l'illégalité de l'impôt sur les boissons, en rappelant la parole donnée par le roi de supprimer la régie. Il prononça, dans le cours du même mois, un discours sur les douanes, discuta quelques propositions du tarif, et entra dans des détails techniques et historiques sur l'emploi et l'origine de diverses productions commerciales. Le 5 décembre, il demanda que le gouvernement fût invité à présenter un projet de loi tendant à modifier l'article 163 du Code pénal, relatif aux prohibitions de mariage entre l'oncle et la nièce, le beau-frère et la belle-sœur, la tante et le neveu. Le même jour, il parla en faveur du rétablissement de la franchise du port de Marseille. Représenté dans la vie privée, Emeric-David fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 11 avril 1816. On cite avec éloge ses considérations, plus ingénieuses d'ailleurs que profondes, sur la mythologie grecque. Appelé, après la mort de Millin, à la chaire d'archéologie à la Bibliothèque royale, il fut nommé par l'Académie, le 14 octobre 1825, membre de la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins de Saint-Maur. On a encore d'Emeric-David: *Premier discours historique sur la peinture moderne* (1807); *Discours historique sur la gravure en taille douce et sur la gravure en bois* (1809); *Examen des inculpations dirigées contre Phidias* (1817); *Histoire de la peinture au moyen âge*, etc. A plus de quatre-vingts ans, il s'occupait encore activement de ses travaux de critique et d'histoire, lorsqu'il succomba à une attaque d'apoplexie.

EMERY (HENRY), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Crempigny (Haute-Savoie) le 14 juin 1767, mort à une date inconnue, fils de Jean-Baptiste Emery et de Louise Gaillard, adopta les idées de la Révolution et remplit, après 1789, diverses fonctions administratives. Secrétaire de l'administration centrale en 1793, il devint, le 9 thermidor an II, administrateur du département du Mont-Blanc, et fut nommé par le gouvernement consulaire, le 24 floréal an VIII, conseiller de préfecture à Chambéry. Le 12 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département du Mont-Blanc, avec 48 voix sur 56 votants et 144 inscrits; il ne fit pas partie d'autres assemblées.

EMMERY (JEAN-LOUIS-CLAUDE), COMTE DE GROZKULK, député en 1789 et aux Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Metz (Moselle) le 26 avril 1742, mort à Anguy, près Metz, le 15 juillet 1823, était d'une famille juive d'origine, qui avait embrassé le catholicisme depuis deux générations. Fils d'un procureur au parlement de Metz, il était avocat à Metz en 1789. Il adopta les idées de la Révolution, et, le 16 mars 1789, fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Metz, avec 22 voix sur 23 votants. Le 12 septembre 1789, il proposa à l'Assemblée de surseoir à ses délibérations jusqu'à ce que les arrêtés pris dans la fameuse nuit du 4 août aient reçu la sanction royale; quelques jours après, il annonça que les officiers

généraux et commandants supérieurs de Metz n'avaient pas prêté le serment exigé des troupes; il protesta contre la proposition de conserver au roi de France le titre particulier de « roi de Navarre »; dénonça (13 octobre) le manque de zèle des agents du pouvoir exécutif chargés d'assurer l'exécution des décrets de l'Assemblée; proposa et fit voter la suppression du comité des subsistances, comme « le seul moyen d'ôter aux ministres tout prétexte pour couvrir leur négligence »; appuya le message des représentants de la commune de la ville de Paris, contre les « lieux privilégiés »; fut, le 10 décembre, adjoint aux commissaires chargés de rédiger le procès-verbal des séances depuis le 5 mai jusqu'à la constitution de l'Assemblée; réclama (12 janvier 1791), à propos d'une discussion soulevée par des pamphlets sur la Belgique, une loi sur la liberté de la presse; s'éleva, le 21, contre la proposition de l'abbé Maury sur la réhabilitation des parents des condamnés; fit décider (4 février) qu'aucun membre ne serait admis sans prêter le serment civique; vota (2 mars) pour la conservation de l'octroi des villes et des péages royaux sur les grands chemins et les rivières; du 4 au 30 mars, traita plusieurs questions importantes de l'ordre militaire, telles que l'avancement des capitaines, le traitement des invalides, les fournitures de l'armée, etc.; proposa (31 mai) sans succès l'admission de la compatibilité entre les fonctions de membre de l'Assemblée et le grade d'aide-de-camp; fit décréter (24 juin) l'uniformité de solde dans l'armée; accusa (27 juillet) le cardinal de Rohan d'exciter des troubles en Alsace; présenta le rapport sur les désordres de Nancy et s'occupa souvent des affaires auxquelles ils donnèrent lieu; fit décréter (21 septembre 1791) la compétence des tribunaux militaires, leur organisation et le mode de procédure afférent à leur juridiction. Le 4 janvier 1791, il fut élu président de l'Assemblée constituante; le 10 février, il fit décréter qu'il n'y aurait plus de soldats étrangers dans l'armée française, sauf les Suisses. Le 16 mai 1791, il fut élu juge au tribunal de cassation; le 22 juin, après la fuite du roi, il proposa et fit adopter une formule de serment militaire ainsi conçue : « Je jure d'employer les armes remises entre mes mains à la défense de la patrie, de les tourner contre les ennemis, au dedans et au dehors, de la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale; » il fit adopter le lendemain un décret « pour assurer le retour du roi par l'envoi de trois commissaires », ordonnant, en outre, l'arrestation de Bouillé; le 24, il fit rendre un nouveau décret portant qu'il ne pourrait plus être demandé de passeports que pour une destination en deçà de cinq lieues des frontières; dans le courant de juillet, il fit achever la nationalisation de l'armée, parla sur la discipline militaire, et présenta le rapport sur l'organisation des gardes nationales se rendant aux frontières; le 8 septembre, il fit voter que les jurés pourraient déclarer l'accusé excusable et que, dans ce cas, les juges, sans y être tenus, auraient la faculté d'atténuer la peine; le 11 septembre, il fit décréter la formation d'un corps de cavalerie parisienne, recruté parmi les citoyens de Paris, et, le 27, il fit voter que « tout homme résidant en France y serait libre de jouir des droits civiques, s'il remplissait les conditions nécessaires » : le 30, il proposa l'am-

nistie pour les condamnés aux galères depuis 1788. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il s'occupa exclusivement des devoirs de sa charge de juge au tribunal de cassation; le 10 mai 1792, il fut député par ce corps avec Thouret, Chabroud, Vieillard, ex-députés, pour présenter à la Législative le compte rendu des travaux pendant la première année d'exercice. Emmery était président du tribunal de cassation, lorsque, devenu suspect sous la Terreur, il fut arrêté, et ne dut la liberté qu'au 9 thermidor. Le 21 germinal an V, il fut élu député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, par 292 voix sur 330 votants. Il se joignit au parti modéré, demanda la suspension du droit de divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, présenta le rapport contre les lois frappant de confiscation les parents des émigrés, et provoqua une discussion sur la déclaration à exiger des ministres du culte. Le 1^{er} thermidor an V, il fut élu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé par Bonaparte (4 nivôse an VIII) membre du nouveau conseil d'Etat, où il prit une part active à l'élaboration du Code civil. Le 2 fructidor an XI, il entra au Sénat conservateur et devint, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur. Créé comte de l'Empire le 23 mai 1808, Emmery vota, en avril 1814, la déchéance de l'empereur, et, le 4 juin 1814, fut nommé pair de France par le gouvernement royal. Resté fidèle aux Bourbons pendant les Cent-Jours, il reprit en juillet 1815 son siège au Luxembourg, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et défendit, d'autre part, les libertés octroyées par la Charte. On lui attribue : *Défense de la Constitution* (1814).

EMMERY (JEAN-MARIE-JOSEPH, CHEVALIER), député en 1791, et de l'an XIV à 1815, né à Dunkerque (Nord) le 16 janvier 1754, mort à Dunkerque le 11 février 1825, était négociant à Dunkerque avant la Révolution. Il adopta les idées nouvelles; il était colonel de la garde nationale de Dunkerque, quand il fut, le 29 août 1791, élu député du Nord, à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 12, par 684 voix sur 884 votants. Il fit décréter que la municipalité de Paris devait rendre compte des mesures prises par elle pour assurer la subsistance de la capitale; s'éleva contre les lois prohibitives en matière commerciale, et proposa de négocier des acquisitions de grains avec la Pologne et l'Amérique. Le 21 avril 1791, il fit, aux applaudissements de l'Assemblée, le sacrifice patriotique de son traitement pendant le cours de la guerre. Il demanda l'abolition de l'armement en courses, et provoqua un décret aux termes duquel le roi fut chargé de la négociation auprès de plusieurs cours étrangères. Le 4 juin, il défendit La Fayette contre les accusations de Chabot. Il fit décréter l'envoi au roi du procès-verbal de la séance où l'Assemblée s'était prononcée contre la République et contre le système des deux Chambres. L'Assemblée ordonna, sur sa motion, une information criminelle à raison des excès commis sur Verdier, procureur-syndic de Carcassonne. Emmery fit autoriser les départements voisins du « canal des deux mers » à prendre les mesures pour assurer sa navigation; sur sa proposition, 12 millions furent affectés à des achats de grains pour les départements en proie à la disette. Après la dissolution de la législature, il fut élu maire de Dunkerque. Il s'honora grandement, en l'an III, en sauvant Vairicke, son ennemi, des fureurs qu'il avait

déchainées par ses dénonciations sous la Terreur. Il approuva le 13 brumaire, et fut nommé conseiller-général du département du Nord. Le 5 vendémiaire an XIV, il entra, par le choix du Sénat conservateur, au Corps législatif comme député du Nord. Son mandat lui fut renouvelé le 8 mai 1811. Il faisait partie de la Légion d'honneur depuis l'an XII.

EMMERY (CLAUDE-NICOLAS), député au Corps législatif de 1808 à 1815, né à Metz (Moselle) le 11 août 1746, mort à Metz le 12 mai 1826, était, avant 1789, avocat au parlement. Receveur des décimes des Trois-Évêchés lors de la Révolution, il devint bientôt suspect d'incivisme et fut détenu pendant trois ans, de 1791 à 1794. Plus tard, il remplit, sous Bonaparte, les fonctions de sous-préfet de Briey, et fut élu (18 février 1808), par le Sénat conservateur, député de la Moselle au Corps législatif. Emmery siégea jusqu'en 1815.

EMMERY (JACQUES-NICOLAS-JEAN-CLAUDE, COMTE), pair de France, né à Metz (Moselle) le 27 août 1783, mort à Paris le 5 décembre 1839, était sous-intendant militaire, quand il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père, Jean-Louis-Claude Emmery, comte de Groz-yeux, décédé le 15 juillet 1823. Aucun souvenir n'est resté attaché à son rôle parlementaire. Le 28 octobre 1833, il fut retraité comme sous-intendant militaire.

EMMERY (HENRI-CHARLES-LÉOPOLD), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Maur-les-Fossés (Seine) le 2 décembre 1815, était le fils d'un inspecteur des ponts et chaussées. Il entra à l'École polytechnique (1844), et en sortit comme ingénieur. Républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, le 6^e sur 7, et par 81,929 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits), représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante. Il prit place à gauche, et vota avec les partisans du général Cavaignac : contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour portant que « Cavaignac a bien mérité de la patrie », pour la suppression de l'impôt sur le sel, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, etc. Il combattit modérément la politique de L.-N. Bonaparte, et ne fut point réélu à la Législative. Après avoir été successivement ingénieur ordinaire de 1^{re} classe, ingénieur en chef de seconde, puis de 1^{re} classe, inspecteur général (janvier 1876), et enfin inspecteur de l'École des ponts et chaussées, M. Emmery fut admis à la retraite le 26 décembre 1873. — Officier de la Légion d'honneur (1862).

EMONIN (JEAN-LOUIS-AUBIN), député de 1824 à 1827, né à Besançon (Doubs) le 24 mai 1780, mort à une date inconnue, était négociant à Besançon. Le 6 mars 1824, il fut élu député par les royalistes du département du Doubs, avec 66 voix sur 127 votants et 146 inscrits. « Ce député, dit la *Biographie des députés de la Chambre septennale*, s'était acquis, par sa probité, l'estime de ses concitoyens. Par malheur pour M. Emonin, la carrière de la politique serait-elle plus glissante encore que celle du commerce? Ses liaisons d'amitié avec M. Clifflot, premier président de la cour royale de Be-

sançon, commencèrent à compromettre l'indépendance de ses opinions; bientôt M. Emonin ne jura plus que par M. Clifflot; qui fut pour M. Emonin comme une espèce de Charte par laquelle il jura sans cesse. À une telle école, il devint ministériel jusqu'au fanatisme. On le dit, de plus, l'un des membres les plus assidus de la réunion Piet. Il a obtenu la croix de la Légion d'honneur; on ignore si c'est à titre de ministériel, ou à titre d'ancien négociant, ou bien à tous les deux. »

ENGELHARDT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 31 octobre 1796, mort à Niederbronn (Bas-Rhin) le 17 mars 1874, était le fils d'un ancien officier supérieur qui fut administrateur du grand-duché de Berg. Licencié en droit et docteur ès sciences, après des études distinguées, il entra dans l'enseignement, qu'il quitta pour devenir directeur des forges de Niederbronn, et s'acquies une réelle popularité parmi les ouvriers de la région, à qui il faisait un cours gratuit et très suivi de technologie. Connu dès la Restauration pour ses opinions démocratiques, il contribua, après 1830, à l'organisation des gardes nationales de son canton, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, par 59,939 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits). Il fit partie du comité du travail et vota presque constamment avec la gauche tout en se rapprochant du parti modéré qui soutenait le général Cavaignac. Il se prononça notamment : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. M. Engelhardt, qui avait fait à la politique de l'Élysée une vive opposition, ne fut pas réélu à la Législative. Il se consacra alors exclusivement à la métallurgie et aux beaux-arts, et fut décoré de la Légion d'honneur en 1863, à la suite de la seconde Exposition universelle de Londres. Son fils, M. Maurice Engelhardt, a été préfet de Maine-et-Loire au 4 septembre, puis membre et président du conseil municipal de Paris.

ENGERRAN (JACQUES), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Villedieu-les-Poêles (Manche) le 1^{er} mars 1751, mort à Avranches (Manche) le 24 novembre 1843, était avocat à Avranches, quand éclata la Révolution. Il se déclara partisan des idées nouvelles, et fut, le 9 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département de la Manche, le 10^e sur 13, avec 364 voix sur 665 votants. Il siégea parmi les modérés. Au 3^e appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il vota « pour la détention ». Après le 9 thermidor, il s'associa aux mesures de réaction, demanda le renvoi aux comités des propositions relatives aux taxes révolutionnaires imposées par Saint-Just et Lebas; accusa Lecointre (de Versailles) de s'être fait le pourvoyeur actif du tribunal révolutionnaire; présenta le rapport sur l'acquiescement des fermages, et prononça un discours où il s'attacha à démontrer le caractère utopique de l'impôt en nature; déposa un rapport sur la déclaration à exiger des débiteurs des corporations supprimées, des émigrés et des

condamnés : la Convention rendit un décret conforme; prépara le décret sur le mode de paiement du prix des baux à ferme ou à loyer, stipulé payable en grains ou en denrées. Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu par le département de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, avec 241 voix sur 461 votants, et son mandat lui fut renouvelé le 26 germinal an VI. Il se mêla surtout dans cette Assemblée aux discussions des questions juridiques, telles que la situation des parents d'émigrés, la libération des comptables envers la République, les réclamations formées contre les représentants en mission, la législation des baux et loyers. Il s'occupa des moyens à rechercher pour relever le crédit des assignats, se prononça contre l'abrogation de la loi sur la déportation des prêtres, et combattit le projet consistant à donner une garde au Corps législatif. Il approuva le coup d'Etat de brumaire et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé par le Sénat conservateur membre du nouveau Corps législatif. Après cette législature, il quitta la vie politique.

ENGLESQUEVILLE (D^r). — Voy. DUFONT.

ENJELVIN (JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, né à Saugues (Haute-Loire) en 1758, mort à Saugues le 13 septembre 1815, était industriel dans ce pays. Le 28 germinal an VI, par 122 voix sur 166 votants, il fut élu député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, où il n'eut qu'un rôle peu important. Le *Moniteur* le porte comme ayant proposé, en l'an VII, de valider les élections faites par l'assemblée-mère du Gers.

ENJUBAULT (MATHURIN-ETIENNE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Ballée (Mayenne) le 28 janvier 1748, mort à Ballée le 1^{er} décembre 1810, était notaire à la Cropte (Mayenne), et, depuis la Révolution, administrateur du département. Elu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, le 4^e sur 8, avec 270 voix (391 votants), il vota ainsi dans le procès de Louis XVI : « Pour la mort, dit-il, mais à condition qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient notre territoire, et, dans le cas contraire, que l'on commue la peine. J'entends que mon opinion soit indivisible. » Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents, par 93 voix sur 146 votants, il obtint deux fois le renouvellement de ce mandat : le 25 germinal an VI, puis le 24 germinal an VII. En l'an IV, il fit passer à l'ordre du jour sur les demandes formées par les épouses de Billaut et de Collot d'Herbois. — Enjubault, rallié à la politique de Bonaparte, fut compris par le Sénat sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, comme député de la Mayenne, le 4 nivôse an VIII. Il siégea jusqu'en l'an XI. Le *Moniteur* l'a confondu avec Enjubault de la Roche (*V. p. bas*).

ENJUBAULT DE LA ROCHE (RENÉ-URBAIN-PIERRE-CHARLES-FÉLIX), député en 1789, né à Laval (Mayenne) le 18 mai 1737, exécuté à Paris le 13 février 1794, était juge ordinaire du comté-pairie de Laval. Député du tiers aux Etats-Généraux, le 25 mars 1789, pour la sénéschaussée du Maine, il fit partie de la majorité de la Constituante et fit, en 1790, un rapport sur la dépense de la maison des princes et sur

l'apanage des fils de France : il proposa de ne plus accorder d'apanages, de supprimer les anciens, et de pourvoir, par une pension, à l'indemnité et au traitement des princes apanagistes. Il obtint le vote d'un décret pour l'exploitation des forêts des apanagistes, rédigea un rapport et un décret sur la législation domaniale, et présenta un code général sur cet objet. Il fut encore l'auteur d'un rapport (1791) touchant la réunion à la France du pays de Dombes. Après la session, il fut nommé président du tribunal de Laval; mais devenu suspect de fédéralisme sous la Terreur, il s'enfuit de Laval à Rennes; il avait demandé un sauf-conduit au représentant Esnue-Lavallée; celui-ci le fit monter dans sa voiture, mais, arrivé à Rennes, le livra aux gendarmes (*Moniteur* des 10 et 29 mai 1795); on le ramena à Laval, d'où Esnue-Lavallée l'envoya à Paris, où il passa en jugement. Condamné à mort, Enjubault fut exécuté le même jour que le prince de Talmont, dont il avait été l'intendant.

ENLART (NICOLAS-FRANÇOIS-MARIS), membre de la Convention et représentant aux Cent-Jours, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 25 mars 1760, mort à Montreuil-sur-Mer le 25 juillet 1842, était fils de François-Jean-Baptiste Enlart, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite-Isabelle-Séraphine Wallart. Il suivit la carrière paternelle et fut avocat à Montreuil avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 30 juin 1790, administrateur du département du Pas-de-Calais, se démit de ses fonctions au 10 août 1792, et devint président du district de Montreuil. Energiquement soutenu par Le Bas dans la réunion électorale à Calais, il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention pour le département du Pas-de-Calais, le 8^e sur 11, par 573 voix sur 764 votants. Il siégea parmi les modérés. Lors du procès de Louis XVI, il présenta à la Convention un projet de décret renvoyant le jugement du roi à 96 délégués des peuples libres de la Suisse, de la Belgique et du ci-devant comté de Nice. Il vota *oui* sur la culpabilité de Louis XVI, rejeta la proposition d'appeler au peuple, et s'absenta afin de ne pas voter sur le sursis, après avoir répondu au 3^e appel nominal : « Les rois chassés du trône n'y sont jamais remontés; les rois qui ont trouvé des Brutus ont eu des successeurs; ceux qui ont péri sur l'échafaud ont été remplacés par des Cromwell; je crois donc pouvoir m'écarter du Code pénal. Je demande que Louis soit enfermé dans une ville ou château quelconque pendant la guerre et banni à la paix. » En octobre 1793, il fut chargé de procéder à la vente du mobilier du château de Marly; il présenta aussi quelques rapports administratifs et fut délégué à Meudon auprès du comité militaire. Rentré dans sa ville natale, il fut juge de paix de Montreuil le 10 brumaire an IV, et refusa en l'an VI le poste d'administrateur du département. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé par le gouvernement consulaire président du tribunal civil de Montreuil (7 messidor an VIII); il occupa ce poste jusqu'en 1815, et, le 13 mai 1815, fut élu, au collège de département du Pas-de-Calais, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 49 voix sur 96 votants. Pendant cette période, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, mais la Restauration refusa de reconnaître sa nomination, qui ne fut ratifiée qu'en novembre 1831 par le gouvernement de Juillet. M. Enlart ne fut remis en possession de son siège de président du tribunal civil

qu'en 1818. Remplacé par son fils en 1831, il fut nommé président honoraire.

ENNERY (JONAS), représentant du peuple en 1849, né à Nancy (Meurthe) le 2 janvier 1801, mort à Bruxelles (Belgique) le 20 mai 1863, était instituteur à Strasbourg lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 4^e sur 12, par 40,094 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits). Républicain avancé, il prit place à la Montagne, vota pour l'interpellation de Ledru-Rollin relative aux affaires de Rome, et s'associa, durant toute la législature, aux protestations de la minorité démocratique contre les actes de la majorité anti-républicaine de l'Assemblée. Adversaire du gouvernement présidentiel et du coup d'Etat de 1851, Ennery fut proscrit par L.-N. Bouaparte, et mourut en exil à Bruxelles.

ENOUF (PAUL-MARIE-VICTOR), député de 1827 à 1842, né à Carentan (Manche) le 6 juin 1783, mort à Carentan le 3 février 1846, était propriétaire à Saint-Pellerin. Il entra à la Chambre sous la Restauration, le 27 novembre 1827, comme député du 1^{er} arrondissement électoral de la Manche (Saint-Lô), élu par 176 voix sur 294 votants et 327 inscrits, contre 118 voix données à M. de Lorimier. Il siégea à l'extrême-gauche, vota avec l'opposition et fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 210 voix sur 332 votants et 357 inscrits, contre 118 voix données à M. de Lorimier, il contribua à l'établissement du gouvernement de juillet. Aux élections du 5 juillet 1831, il fut élu du 2^e collège de la Manche (Carentan), et son mandat lui fut renouvelé successivement : le 21 juin 1834, par 136 voix sur 233 votants et 296 inscrits, contre 62 voix données à M. Vieillard et 32 à M. de Lorimier; le 4 novembre 1837, par 143 voix sur 277 votants et 350 inscrits, contre 69 voix données à M. Sivard de Beaulieu, et 58 à M. Caillemer; le 2 mars 1839, par 179 voix sur 308 votants et 352 inscrits, contre 127 voix données à M. Sivard de Beaulieu. M. Enouf, étant alors devenu un ministériel ardent, soutint l'hérédité de la pairie, qui, dit-on, lui avait été promise. De 1830 à 1839, il n'accomplit qu'un acte d'opposition : il vota contre la loi dite de disjonction, en compagnie de M. Thiers. Le 9 juillet 1842, il se présenta devant le même collège. Mais il n'obtint que 41 voix contre 149 données à M. Vieillard, élu. Cet échec mit fin à sa carrière politique.

ENTRAIGUES (D'). — Voy. GODEAU.

ÉPINE (MARIE-PHILIPPE-FERDINAND-JOSEPH, BARON DE L'), né au Quésnoy (Nord) le 26 mars 1784, mort au Quésnoy le 26 avril 1863, était propriétaire dans cette localité et maire de la ville, lorsque les royalistes du Nord l'éluèrent, au grand collège, député du département, le 24 novembre 1827, par 263 voix (432 votants, 657 inscrits). Il soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, ne s'associa pas à la manifestation des 221, et se représenta en 1830. Après avoir échoué, le 23 juin, dans le 5^e arrondissement du Nord (Maubeuge), avec 87 voix contre 108 à M. Decaux de Blacquetot, élu, il fut élu huit jours après (3 juillet), au collège de département, par 302 voix (585 votants, 687 inscrits). Le baron de l'Épine refusa d'adhérer au gouvernement de Louis-Philippe, et donna sa démission de député. Il fut remplacé par M. Paul Lemaire.

ÉPRÉMESNIL (JEAN-JACQUES DUVAL D'), député en 1789, né à Pondichéry (Inde) le 5 décembre 1745, exécuté à Paris le 22 avril 1794, petit-fils du célèbre Duplex qui gouverna les possessions françaises dans l'Inde, était, avant la Révolution, conseiller au parlement de Paris, et l'un des plus remuants de ses membres. Il joua un rôle important dans la lutte du parlement contre la couronne, qui servit de préface à la Révolution ainsi que dans le procès en réhabilitation de Lally-Tollendal, devant le parlement de Rouen, en 1780. D'Éprémèsnil défendait la mémoire de son oncle, Duval de Leyrit, qu'on accusait d'avoir dénoncé et fait condamner le comte de Lally. En 1781, d'Éprémèsnil dénonça à la justice du parlement les *Annales* de Linguet, où cet écrivain érigeait la force en droit, prétendait que les princes étaient propriétaires des personnes et des biens de leurs sujets, et qu'entre eux le ciel s'expliquait seulement par des victoires.

Deux ans après, il flétrit les *prisons privées* où, en vertu des lettres de cachet, des citoyens étaient indéfiniment détenus sans interrogatoire et sans jugement. Il attaqua plusieurs fois les profusions de la cour et, dans l'affaire du Collier, fut du nombre de ceux qui se refusèrent à condamner le cardinal de Rohan. Son opposition aux édits établissant l'impôt du timbre et l'impôt territorial fut si active, que les ministres le firent enlever sur son siège même, et l'envoyèrent aux îles Sainte-Marguerite, où il resta plus d'une année détenu. Son retour de Provence à Paris ne fut qu'un long triomphe; à Lyon, on le couronna au spectacle. Il n'avait cessé de réclamer les États-Généraux; leur convocation mit le comble et aussi le terme à sa popularité.

Le 6 mai 1789, il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par la prévôté et vicomté de Paris hors les murs. Ses remarquables facultés d'opposition se retournèrent, avec toute la véhémence et la fougue de son caractère, contre les partisans des idées nouvelles. Il devint un des membres les plus violents de la droite, et commença la lutte contre la Révolution en s'opposant dans l'Assemblée de la noblesse à la réunion des ordres et au vote par tête. Il fit repousser la qualification de représentants des communes proposée pour les députés du tiers; accusa ensuite le tiers de haute trahison; combattit tous les décrets qui tendaient à restreindre l'autorité royale; se prononça énergiquement pour la sanction et le veto du roi; s'opposa à la mise en discussion de l'hérédité de la couronne; s'éleva contre la constitution civile du clergé; repoussa vivement les attaques dirigées contre le culte catholique et contre les archevêques de Paris et de Sens; défendit le parlement de Rennes, et demanda le rappel à l'ordre contre Garat pour son discours sur la religion.

À diverses reprises, il présenta des motions pour réprimer les troubles dans les départements, réclama la suppression du comité des recherches, et l'ajournement du projet de la municipalité de Paris pour la vente des biens du clergé; demanda que Camus fût rappelé au respect dû « au sang des rois »; fit tous ses efforts pour appuyer la motion tendant à déclarer nationale la religion catholique; intervint dans la discussion sur le traitement des juges; fit le plus sombre tableau de la vie imposée aux religieux et aux moines, qui, à l'entendre, mouraient de faim; accusa d'inquisition le comité des recherches; combattit la liberté du commerce de l'argent; interrompit violemment

le discours de Mirabeau en faveur des assignats, et présenta un plan nouveau de finances. Quand le parlement de Toulouse fut accusé de rébellion, il prit sa défense; il annonça le pillage de l'hôtel de Castries, demanda ironiquement s'il « serait permis de suivre la religion catholique dans sa maison », combattit une dénonciation contre l'évêque de Clermont, intervint dans les longues discussions auxquelles donna lieu la résidence des fonctionnaires publics, et protesta contre le projet de rendre des honneurs à la mémoire de Mirabeau.

Le 28 septembre 1791, il appuya avec violence la motion de l'abbé Maury, tendant à faire rendre compte au peuple par l'Assemblée de l'état des finances de la nation, puis il quitta la séance et ne reparut plus à l'Assemblée. Sa présence y avait été d'ailleurs constamment marquée par des incidents tumultueux. Interrupteur infatigable bien plus qu'orateur, il avait le don d'exaspérer la majorité : c'est ainsi qu'il présenta, le 20 septembre 1790, au cours de la discussion sur les assignats, une motion qui fut qualifiée par décret de « produit d'une imagination en délire ». D'Epremesnil, si compromis par son impopularité, ne voulut pas émigrer. Il courut les plus grands dangers quelques jours avant le 10 août 1792 : reconnu sur la terrasse des Feuillants par quelques furieux, il allait être mis en pièces, quand il fut sauvé par l'acteur Michel, de l'Opéra-Comique. Il fut conduit à l'Abbaye. Manuel, qu'il avait obligé, l'en fit sortir à la veille des massacres de septembre. Il se retira alors dans une de ses terres en Normandie, mais il y fut de nouveau arrêté. Conduit d'abord au Havre, on lui offrit les moyens de s'échapper à bord d'un navire suédois, mais il refusa. En septembre 1793, il fut conduit à Paris par ordre du représentant du peuple Louchet, enfermé d'abord à la maison des Anglaises et ensuite au Luxembourg. Transféré à la Conciergerie, puis traduit devant le tribunal révolutionnaire, d'Epremesnil se défendit avec dignité, et en peu de mots; il fut « convaincu d'avoir conspiré contre la République », et condamné à mort, le 23 avril 1793, le même jour que Le Chapelier, son ancien collègue et adversaire de la Constituante. « Monsieur, dit Le Chapelier, on nous donne, avant nos derniers moments, un terrible problème à résoudre. — Quel problème? répondit d'Epremesnil. — C'est de savoir, quand nous serons sur la charrette, auquel de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » reprit d'Epremesnil. Il attendit la mort avec calme et la reçut avec courage. D'Epremesnil avait épousé en premières noces Mlle Desvaux, et ensuite Mme Thilorier, née J.-A. de Saucuary, qui fut aussi condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécutée. D'Epremesnil a laissé des *Plaidoyers* au Châtelet, des *Plaidoyers* et *Mémoires* dans l'affaire de Lally, des *Remontrances* et des *Discours parlementaires*.

ERCEVILLE (COMTE D'). — Voy. ROLLAND.

ERLON (COMTE D'). — Voy. DROUET.

ERNOUF (JEAN-AUGUSTIN), député de 1815 à 1818, né à Alençon (Orne), d'une ancienne famille de Normandie, le 28 août 1753, mort à Paris le 27 octobre 1818, entra au 1^{er} bataillon des volontaires de l'Orne, comme lieutenant d'infanterie, devint capitaine (22 mars 1792), passa en 1793 à l'armée du Nord en qualité d'aide-de-camp du général Barthelet, et gagna (30 juillet) le grade d'adjutant général chef de

bataillon, après avoir présenté plusieurs projets sur les moyens de défendre le territoire français dans la Flandre maritime. Passé colonel, il commanda en cette qualité le camp de Casse. Les travaux importants qu'il y dirigea le signalèrent à l'attention de ses chefs; en même temps il fournit au général Houchard, commandant en chef de l'armée du Nord, les moyens de marcher au secours de Dunkerque, assiégée par le duc d'York, et obligea, par un mouvement habile qu'il exécuta personnellement, le camp anglais qui bloquait Bergues à se retirer précipitamment. Cette action d'éclat le fit élever aux grades de général de brigade (21 septembre 1793), de chef d'état-major de l'armée du Nord, et enfin de général de division (13 décembre), à la suite de la levée du siège de Maubenge. Le Comité de salut public ayant appelé à Paris Ernouf ainsi que Jourdan, pour les inviter à se justifier du reproche de n'avoir pas su profiter de cette dernière victoire, reconnut le mal fondé de ce grief, et bientôt, tandis que le général Jourdan était nommé au commandement en chef de l'armée de la Moselle, Ernouf recevait le titre de chef de l'état-major général de cette armée. Il prouva, au passage de la Sambre et à la bataille de Fleurus, qu'il était encore digne de la confiance de la République. Après le traité de Campo-Formio, le général Ernouf fut appelé (12 septembre 1797) au poste de directeur au dépôt de la guerre, auquel on réunit le cabinet topographique attaché au Directoire exécutif. Il quitta cet emploi en 1798 pour aller prendre les fonctions de chef d'état-major à l'armée du Danube, qu'il commanda en chef jusqu'à l'arrivée de Masséna. Successivement employé aux armées des Alpes et d'Italie, il se distingua à Novi, et fut nommé, le 8 mars 1803, capitaine général de la Guadeloupe et dépendances. Il réprima les révoltes des nègres et déjoua les menées des Anglais, jusqu'au jour (6 février 1810) où les quelques soldats qu'il avait conservés avec lui, exténués par le climat et les maladies, durent céder aux forces supérieures de l'ennemi. Le général Ernouf, fait prisonnier de guerre, fut envoyé en Angleterre. Ayant été échangé l'année suivante, il revint à Paris et eut à se défendre contre des accusations, restées sans preuves, de trahison et de concussion; il subit une captivité préventive de vingt-trois mois et, sans avoir pu obtenir d'être traduit devant un conseil de guerre, dut s'exiler à cinquante lieues de Paris. La Restauration mit fin à cette disgrâce. La procédure commencée ayant été annulée par Louis XVIII, Ernouf fut fait chevalier de Saint-Louis (20 août 1814) et inspecteur général d'infanterie dans le Midi (3 janvier 1815). Lors du retour de l'île d'Elbe, le général Ernouf se rendit à Paris et quitta presque aussitôt la France, tandis qu'un décret impérial du 15 avril 1815 le déclarait traître et le destituait de son grade. Mais il le recouvra au second retour des Bourbons, fut fait baron le 3 mai 1816, et, le même jour, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le 11 novembre 1816, il reçut le commandement de la 3^e division militaire. Le général Ernouf avait été, le 22 août 1815, élu député de l'Orne, au collège de département, par 113 voix (188 votants, 255 inscrits); il vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Le 4 octobre 1816, le collège de département de la Moselle le réélut par 127 voix (162 votants, 244 inscrits). Il siégea à la Chambre jusqu'en 1818. Atteint par l'ordonnance sur les retraites, il dut quitter le commandement de sa division le 1^{er} janvier 1819, et se

retira dans sa famille, à Paris, où il mourut en 1848, et non en 1827, comme l'ont affirmé par erreur plusieurs biographies.

ERNOUL (JEAN-EDMOND), représentant en 1871 et ministre, né à Loudun (Vienne) le 5 août 1820, fils d'un secrétaire de préfecture, fit ses études au lycée de Poitiers, où il eut M. Ranc pour condisciple, fut ensuite reçu licencié en droit et s'inscrivit au barreau de cette ville. La faveur du clergé et du parti conservateur lui assura une riche clientèle. M. Ernoul devint bâtonnier de son ordre. Le 8 février 1871, il fut élu, le 6^e et dernier de la liste monarchiste, par 54,720 voix sur 62,819 votants et 95,858 inscrits, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale. Il siégea à droite, vota pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la loi sur les maires, pour le cabinet de Broglie le 16 mai 1874, contre les propositions Fériet et Malleville, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre la Constitution du 26 février 1875. M. Ernoul fut un des principaux orateurs de la droite à l'Assemblée de Versailles. Il débuta à la tribune le 20 juillet 1871, dans la discussion de la loi sur les conseils généraux. On remarqua son discours, qui contenait cette déclaration : « Nous voulons tous des institutions libérales. » Mais, dès le mois d'octobre 1871, M. Ernoul signa l'adresse d'adhésion au *Syllabus*, et peu après, il fit une visite au comte de Chambord à Anvers. Il prit une part active aux tentatives de fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon et aux pourparlers engagés en vue du rétablissement de la monarchie. Adversaire de la politique de Thiers, il l'attaqua vivement le 30 novembre 1872, déclara qu'il acceptait la République comme un fait, mais qu'il « entendait monter le bruit de la barbarie révolutionnaire », et somma le chef du pouvoir exécutif de se ranger nettement du côté des conservateurs de l'Assemblée. L'année suivante, dans la journée du 24 mai 1873, ce fut lui qui proposa l'ordre du jour motivé contre Thiers, ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas mise en discussion, que l'Assemblée est saisie des lois constitutionnelles présentées en vertu de ses décisions et qu'elle doit examiner; mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux conservateurs la satisfaction qu'elle avait droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour fut voté, grâce à l'appoint du groupe Target, et amena la chute du président de la République et l'avènement du « gouvernement de combat. » Le lendemain, M. Ernoul recut, dans le cabinet de Broglie, le portefeuille de la Justice. Il s'associa, en cette qualité, à toutes les mesures prises par le nouveau ministre, appuya la demande de mise en accusation de son ancien condisciple Ranc, devenu député, et soumit à l'Assemblée un projet de loi conférant à la commission de permanence le droit de faire poursuivre les journaux pour délit d'offense envers la majorité de la Chambre. Le 18 novembre 1873, après l'échec définitif des tentatives de restauration monarchique, M. Ernoul parla en faveur de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Il se démit cependant du portefeuille

de la Justice le 26 novembre, et fut remplacé par M. Depeyre. A partir de ce moment, le député de la Vienne eut à l'Assemblée un rôle moins important. Il déposa un rapport sur le traitement des instituteurs et prit à la tribune la défense du journal légitimiste *l'Union*, qui venait d'être suspendu. Il dit à ce propos : « Je n'ai jamais admis qu'on pût faire de la loi du 20 novembre (loi du septennat) une sorte de préface à la République, car je croyais, je crois encore, que le pays ne recouvrera la vie qu'en retournant à ses anciennes traditions. » Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Ernoul posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1^{re} circonscription de Poitiers, le 20 février 1876; mais il échoua avec 5,568 voix contre 5,992 à l'élu républicain, M. Salomon. Il reprit alors sa place au barreau de Poitiers, et fut, sans plus de succès, le candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai le 14 octobre 1877; il réunit alors 5,920 voix contre 6,843 à M. Salomon, député sortant, réélu. Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

ESCANDE (ANTOINE-GEORGES-JOSEPH), député de 1881 à 1889, né à Saint-Vincent-de-Cosse (Dordogne) le 13 août 1847, étudia la médecine, et, reçu docteur, se fixa dans son pays natal. Conseiller général républicain de la Dordogne pour le canton de Saint-Cyprien, où il était propriétaire, il fit une première tentative, le 14 octobre 1877, pour entrer à la Chambre des députés, mais il échoua dans la 2^e circonscription de Sarlat avec 4,962 voix contre 7,688 au candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, M. Taillefer. M. Escande fut plus heureux aux élections suivantes : député de Sarlat le 21 août 1881, avec 7,214 voix (13,232 votants, 15,317 inscrits), contre 5,977 à M. Taillefer, il prit rang à l'Union républicaine, sur les bancs de la majorité opportuniste avec laquelle il soutint les cabinets Ferry et Gambetta, approuva la politique coloniale, et se prononça contre la révision intégrale de la Constitution. M. Escande, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine, fut réélu député de la Dordogne, le 3^e sur 8, par 61,514 voix (120,527 votants et 146,593 inscrits). Il donna son suffrage aux ministères Rouvier et Tirard, et suivit la même politique gouvernementale. Dans la dernière session, il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

ESCANYÉ (SÉBASTIEN), député en 1791, né à Mostel (Pyrénées-Orientales) le 21 août 1759, mort à une date inconnue, était homme de loi à Vinça. Administrateur des Pyrénées-Orientales au début de la Révolution, il fut, le 1^{er} septembre 1791, élu, le 8^e sur 5, à la pluralité des voix (135 votants), député de ce département à l'Assemblée législative. — Escanyé vota avec la majorité.

ESCANYÉ (FERDINAND-JOSEPH-JEAN-SÉBASTIEN), député de 1831 à 1834, né à Vinça (Pyrénées-Orientales) le 2 octobre 1793, mort à Perpignan le 22 décembre 1874, fils du précédent, suivit la carrière militaire. Il avait le grade de capitaine d'état-major lors de son entrée à la

Chambre des députés, le 30 novembre 1831 : le 3^e collège des Pyrénées-Orientales (Prades) lui avait donné 52 voix sur 98 votants et 153 inscrits, contre 46 à M. Durand (Français). Il prit une position intermédiaire entre l'opposition et la majorité gouvernementale, tout en se rapprochant davantage de celle-ci. En effet, s'il fut, le 5 janvier 1832, du nombre des députés qui protestèrent contre la dénomination inconstitutionnelle de « sujets » employée par les ministres, on ne trouve son nom ni parmi les signataires du *Compte-rendu* des députés de l'opposition (mai 1832), ni parmi les membres qui se récusèrent en 1835, dans l'affaire du journal la *Tribune*. M. Escanyé échoua, aux élections du 21 juin 1834, avec 52 voix contre 62 à M. Lacroix. Il fut admis à la retraite, le 15 décembre 1855, comme lieutenant-colonel d'état-major.

ESCANYÉ (FRÉDÉRIC), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Thuir (Pyrénées-Orientales) le 16 mai 1833, fils du précédent, exerça pendant quinze ans à Perpignan la profession d'avocat. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé membre de la commission municipale de Perpignan. Secrétaire, puis président du comité de défense nationale de son département, il y occupa aussi, du 18 octobre au 30 décembre 1870, les fonctions de conseiller de préfecture, et donna sa démission pour servir dans la légion de mobilisés des Pyrénées-Orientales, avec le grade de lieutenant. La légion allait partir quand la paix intervint. M. Escanyé fut élu conseiller municipal de Perpignan en avril 1871, et conseiller général du canton de Thuir en octobre de la même année. Le conseil général le choisit pour secrétaire. Aux élections législatives de 1876, il posa sa candidature républicaine dans l'arrondissement de Prades, et fut élu, au second tour (5 mars), par 5,056 voix (10,131 votants, 13,523 inscrits), contre 5,051 voix à M. de Gelcen, conservateur. Il siégea à l'Union républicaine et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre (1877), il se représenta, mais sans succès; M. de Gelcen, soutenu par le gouvernement du Maréchal, obtint, le 14 octobre, 5,381 voix contre 5,261 à M. Escanyé. Mais cette élection fut invalidée, et M. Escanyé prit sa revanche le 27 janvier 1878, avec 6,034 voix sur 6,402 votants et 13,309 inscrits. (M. de Gelcen ne s'était pas représenté.) Il revint alors s'asseoir à gauche et vota avec la majorité, pour le ministère Dufaure, pour le retour du parlement à Paris, pour l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 4,864 voix (3,531 votants, 14,348 inscrits), contre 3,562 à M. Albiot, il soutint de ses votes la politique opportuniste des ministères Gambetta et Ferry, approuva les expéditions coloniales et vota les crédits du Tonkin. Le 4 octobre 1885, M. Escanyé était porté sur la liste purement opportuniste dans les Pyrénées-Orientales : il échoua avec 7,334 voix seulement contre 26,410 obtenues par le dernier élu de la liste radicale, M. Floquet.

ESCARGUEL (LAZARE-HENRI), représentant en 1871, député de 1876 à 1892 et membre du Sénat, né à Routier (Aude) le 23 mars 1816, minotier à Perpignan, fit une vive opposition à l'empire jusqu'en 1870, et fut élu, le 2 juillet 1871, représentant des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Etienne Arago, démissionnaire, par 20,632 voix sur 37,339 votants et 54,589 inscrits, contre 16,274 voix données au

maréchal de Mac-Mahon. M. Escarguel prit part à toutes les revendications et manifestations du parti républicain. Il vota pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour l'amendement La Fayette, pour la dissolution de l'Assemblée, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles, contre les prières publiques, contre la pétition des évêques, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêté sur les enterrements civils, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, contre le maintien de l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Le 20 février 1876, il fut réélu député par l'arrondissement de Perpignan, avec 13,364 voix sur 19,323 votants et 27,372 inscrits, contre 5,247 à M. Saint-Malo. Il avait dit dans sa circulaire : « L'Assemblée nouvelle, issue du suffrage universel, le seul que j'aime et que je sois décidé à défendre envers et contre tous, aura pour mission de conserver d'abord et aussi de provoquer l'amélioration, le perfectionnement de nos institutions nouvelles. Je m'associerai avec ardeur à toutes les réformes qui auront pour but l'instruction du peuple, l'allègement des charges qui pèsent trop lourdement sur la consommation, la liberté commerciale et toutes les libertés compatibles avec l'ordre public. » Il siégea à l'Union républicaine, et fit partie des 363 députés républicains qui votèrent contre le ministère de Broglie. Il fut réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 13,235 voix sur 21,300 votants et 28,112 inscrits, reprit sa place dans la majorité républicaine, et vota, dans la législature 1877-1881, pour l'amnistie, pour l'article 7, pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, pour le rétablissement du divorce, pour la liberté de la presse et les libertés de réunion et d'association. Son mandat fut renouvelé, le 21 août 1881, par 4,802 voix sur 9,496 votants et 17,046 inscrits, contre 4,038 à M. Magnan, et 450 à M. Hortala, mais il ne siégea pas longtemps au Palais-Bourbon, ayant été élu sénateur, le 16 juillet 1882, par le département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Massot, décédé. Il prit place à l'Union républicaine, au Sénat, et vota pour les lois d'enseignement Ferry, pour les lois d'exil contre les chefs de familles ayant régné sur la France, etc. En dernier lieu, M. Escarguel s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

ESCARS (LOUIS-FRANÇOIS-MARIE PÉRUSSE, COMTE D'), député en 1789, né le 26 décembre 1737, mort à Londres (Angleterre) le 31 mars 1814, suivit la carrière des armes. D'abord mestre-de-camp du régiment de cavalerie portant son nom, incorporé depuis dans le régiment de Penthièvre, il fut nommé brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1^{er} mars 1780. Chevalier des ordres du roi (1^{er} janvier 1784), il fut premier maître d'hôtel du roi Louis XVI et plus tard de Louis XVIII. Il était lieutenant-général des haut et bas Limousin, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le haut Limousin. Imbu des pré-